



**Service de l'emploi  
Coordination ORP**

Rue Caroline 11  
1014 Lausanne

**Stage professionnel dans le  
cadre du revenu d'insertion - RI**

**Objectif de la mesure**

Vous venez d'obtenir une qualification professionnelle ou vous n'avez pas exercé votre profession depuis longtemps ou vous souhaitez acquérir des compétences ou les remettre à niveau afin de vous réinsérer plus facilement sur le marché du travail? Un stage professionnel vous permettra d'acquérir l'expérience pratique qui vous fait défaut.

**Conditions de participation**

Etre bénéficiaire du revenu d'insertion RI et être suivi par un Office Régional de Placement (ORP), avoir signé un contrat de travail de durée déterminée (6 mois maximum) respectant les conditions salariales en usage.

**Partenaires**

Tout employeur respectant les conditions susmentionnées.

**Aspects financiers**

Pendant votre stage, le Service de l'emploi rembourse à l'employeur 80% de votre salaire mensuel brut mais jusqu'à concurrence de 2'800 francs maximum pour un équivalent plein temps..

**Durée**

Cette mesure est strictement limitée à six mois.

**Particularités**

L'employeur et le demandeur d'emploi concluent un contrat de travail de durée déterminée de 6 mois maximum.

Le demandeur d'emploi et l'employeur remplissent respectivement la formule « Demande de stage professionnel RI » mise à disposition par l'ORP sur simple demande

Le demandeur d'emploi dépose la demande de stage professionnel RI accompagnée des documents requis auprès de son ORP au moins dix jours avant la prise d'emploi.

L'ORP notifie sa décision aux parties concernées (demandeur d'emploi et employeur).

La comptabilité du Service de l'emploi rembourse mensuellement directement l'employeur sur la base du décompte de salaire.

**Pour en savoir plus**

Votre conseiller ORP est à votre disposition.